

# Kouilouba : QUATRE NOUVEAUX AMBASSADEURS PRÉSENTENT LEURS LETTRES DE CRÉANCE

**Il s'agit des plénipotentiaires du Canada, de l'Autriche, de la Suisse et de la République populaire démocratique de Corée**

Le Palais de Kouilouba a été le théâtre, vendredi dernier, d'un véritable ballet diplomatique. En effet, quatre nouveaux ambassadeurs accrédités dans notre pays présentaient leurs lettres de créances au président de la République, Ibrahim Boubacar Keïta. La cérémonie s'est déroulée, comme le veut la tradition, en présence des proches collaborateurs du chef de l'Etat et du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Abdoulaye Diop.

C'est aux environs de 16h que le nouvel ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada au Mali, Louis Verret a fait son entrée dans la salle des banquets du Palais de Kouilouba pour présenter ses lettres de créance au président Keïta. Le diplomate ne risque nullement d'être dépaycé dans notre pays, puisque de 2010 à 2013, il avait déjà travaillé à Bamako comme directeur principal au Programme de coopération canadienne au Mali.

M. Verret a ensuite été délégué à plusieurs missions canadiennes, notamment au Brésil, au Cameroun et en Inde, où il a acquis une vaste expérience professionnelle dans différentes régions du



**Louis Verret (Canada)**

monde. Il a également occupé le poste de directeur des opérations du Programme en Haïti, celui de gestionnaire du Programme régional des Amériques et celui de chef d'équipe de projet des Programmes au Bangladesh et au Niger.

Le dernier poste occupé par M. Verret avant sa nomination comme ambassadeur dans notre pays est celui de directeur principal du Programme combiné (politique et développement) en Afghanistan. Il est détenteur de plusieurs diplômes dans le

domaine de la géographie, obtenus à l'Université de Laval.

Juste après le diplomate canadien, le nouvel ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Autriche, Mme Caroline Gudenus, a présenté ses lettres de créance au président de la République. Née en 1954 à Vienne, Caroline Gudenus a fait des études en histoire de l'art et d'archéologie à l'Université de Vienne. La diplomate autrichienne a ensuite suivi des études de sciences juridiques pour décrocher un diplôme de doctorat en Droit



**Mme Caroline Gudenus (Autriche)**

à l'Université de Vienne. Mme Caroline Gudenus a derrière elle une riche car-

rière diplomatique qui l'a amenée à exercer dans la fonction de 1986 à nos jours (au Pakistan, au Tyrol du Sud et Europe méridionale, en Grande-Bretagne, en Afrique du Sud, au Proche-Orient et aux Etats arabes unis, en Europe centrale et du sud, à Malte, et en Afrique subsaharienne). Depuis 2015, elle occupait le poste d'ambassadeur de la République d'Autriche au Sénégal. Mme Caroline Gudenus parle couramment allemand, anglais, français et italien.

La troisième personnalité à présenter ses lettres de créance au chef de l'Etat est également une femme dont l'anniversaire a coïncidé avec cette cérémonie (un symbole ?).

En effet, le nouvel ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Suisse au Mali s'appelle Dr Marion Weichelt Krupski. Elle est née le 6 octobre 1964 à Zurich.

La diplomate suisse est titulaire d'un diplôme d'une licence en droit et d'un diplôme de doctorat en droit.

Elle a un riche parcours professionnel, de 1991 à maintenant : secrétaire juridique au tribunal de District-Zurich, conseillère d'ambassade (affaires juridiques et politiques à l'ambassade de Suisse à Washington), ambassadeur (Nouvelle-Zélande, îles Cook, Fiji, Tonga, Samoa et Tuvalu).

Avant sa désignation comme ambassadeur au Mali, Dr Marion Weichelt



**Dr Marion Weichelt Krupski (Suisse)**

Krupski était ministre suppléante de l'ambassadeur et chef de la division politique et média à l'ambassade de Suisse à Berlin. Mariée et mère de trois enfants, elle parle couramment allemand, anglais, français et italien. Dr Krupski aura pour résidence Dakar au Sénégal.

«Last but not least», Ri Chong Gyong, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République populaire démocratique de Corée a été le dernier diplomate à présenter ses lettres de créance au président de la République.

Né le 1er septembre 1959 à Pyongyang, M. Gyong a suivi des études universi-

taires en Relations internationales et en Economie nationale. Il est diplômé en socio-politique.

Diplomate chevronné, Ri Chong Gyong était jusque-là, le directeur adjoint du départe-



**Ri Chong Gyong, République populaire démocratique de Corée**

tement de politiques au ministère des Affaires étrangères, après avoir assumé la fonction de conseiller de l'ambassade de la République populaire et démocratique de Corée en Ethiopie.

Le diplomate est marié et père de deux enfants. Il parle coréen (naturellement) et anglais.

**Massa SIDIBÉ**

## Rapport du secrétaire général de l'ONU sur la situation au Mali : LE BÉMOL DU MINISTRE ABDOULAYE DIOP

Le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Mali, et chef de la MINUSMA, Mahamat Saleh Annadif, a animé, jeudi dernier, une conférence de presse au cours de laquelle il a présenté le rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la situation dans notre pays, avec en toile de fond, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger. C'était en présence du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération in-

ternationale, Abdoulaye Diop. D'entrée de jeu, Mahamat Saleh Annadif précisera que ce rapport couvre la période de mi-juin à mi-septembre. Il a affirmé que le débat sur le projet de révision constitutionnelle et les affrontements armés entre la Plateforme et la CMA sont des faits majeurs qui ont marqué cette période sur le plan politique et sécuritaire.

Depuis le 19 septembre, le gouverneur de Kidal a pris fonction, symbolisant ainsi le retour de l'Etat, a déclaré le chef de la MINUSMA, avant

d'ajouter que ce nouvel élan doit être capitalisé pour que ce retour ne soit pas uniquement symbolique.

Cependant, le diplomate onusien a rappelé que la situation des droits de l'homme demeure préoccupante dans notre pays. «La montée en puissance de l'extrémisme violent par des éléments armés entravant notamment les droits et libertés fondamentales dans les régions du centre, devient plus inquiétante», a-t-il déploré.

Concernant la lutte contre l'impunité, il a noté avec satisfaction des avancées majeures concernant le traitement des dossiers en lien avec la crise de 2012. Mahamat Saleh Annadif a affirmé que l'ouverture du procès d'Aliou Mahamane Touré et sa condamnation à 10 ans de réclusion criminelle ont suscité un brin d'espoir pour les nombreuses victimes.

Par ailleurs, le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU a assuré que la MINUSMA continuera d'apporter son assistance aux institutions étatiques, avec lesquelles le dialogue est régulier sur les cas de violations et d'abus des droits de l'homme constatés à travers le pays afin de permettre que des actions judiciaires appropriées puissent être prises.

Au nombre des problèmes auxquels est confrontée la MINUSMA, il a cité la perte quasi quotidienne des soldats, causée par des engins explosifs improvisés ou des mines sur les principaux axes d'approvisionnement de la Mission. Il a évoqué le décès de 3 soldats de la paix ainsi que la blessure de 4 au-



**Le ministre Diop avec les responsables de la MINUSMA**

très et d'un contractuel civil à Gao le 24 septembre.

En outre, Mahamat Saleh Annadif a fait savoir qu'il est grand temps que le bataillon d'escorte de convois et la force de réaction rapide régionale soient entièrement déployés, pour donner à la mission la liberté d'action nécessaire.

Il a aussi indiqué que les besoins en financement sont croissants, car il faut assurer la protection contre les attaques indirectes et l'amélioration des systèmes de surveillance. Selon lui, la mise en place de la Force conjointe du G5 Sahel est une opportunité pouvant concourir à la création d'un climat propice à la bonne exécution du mandat de la MINUSMA.

Quant au ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, il dit avoir pris acte du rapport du secrétaire général de

l'ONU sur la situation dans notre pays. Concernant l'affirmation du secrétaire général au paragraphe 77 du rapport, selon laquelle «... presque qu'aucun progrès n'a été fait dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation», Abdoulaye Diop a mis le bémol à ce propos en soulignant que grand fut l'étonnement du gouvernement face à cette affirmation qui, à première vue, donnait l'impression d'un immobilisme généralisé dans la mise en œuvre de l'Accord de paix, malgré les efforts du gouvernement et de la communauté internationale.

«L'Etat reconnaît, certes, les difficultés qui ont jalonné le processus de paix, mais estime que des progrès remarquables ont été enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Les satisfacts exprimés par le secrétaire général dans ses précédents

rapports dans lesquels il salue les avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord et l'engagement du gouvernement sous l'autorité du président Ibrahim Boubacar Keita de poursuivre les efforts pour la mise en œuvre de l'Accord, montrent à suffisance que le processus de paix est bien en marche», a indiqué le ministre Diop.

Pour la mise en œuvre de l'Accord, le chef de la diplomatie malienne a souligné que le gouvernement reste déterminé à diligenter l'application de cet Accord. Il a saisi l'occasion pour remercier la MINUSMA, les pays contributeurs de contingents, les membres du comité de suivi de l'Accord et tous les autres pays et institutions partenaires pour l'appui constant et multiforme au processus de paix et de stabilisation dans notre pays.

**Mamadou SY**

## Cour constitutionnelle : ÉCHANGES FRUCTUEUX ENTRE MANASSA DANIOKO ET L'AMBASSADEUR D'ARABIE SAOUDITE

Le 5 octobre 2017, le président de la Cour constitutionnelle, Mme Manassa Danioko, a reçu en audience au siège de l'institution, Masaud Ali Alorabi Alharthy, ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite au Mali.

Après avoir souhaité la bienvenue à son hôte, le président de la Cour constitutionnelle a exprimé toute sa satisfaction et sa fierté de recevoir l'ambassadeur d'Arabie Saoudite dont le pays tisse une relation privilégiée avec le Mali.

Mme Manassa Danioko a également évoqué plusieurs sujets d'intérêt commun pour une coopération plus fruc-

tueuse et multiforme. De son côté, l'ambassadeur Masaud Ali Alorabi Alharthy a souligné l'intérêt que le Royaume d'Arabie Saoudite porte au Mali. Les deux personnalités se sont réjouies des bonnes relations de partenariat entre le Mali et le Royaume d'Arabie Saoudite et convenu que la juridiction constitutionnelle ne peut rester en marge de cette relation privilégiée sans ouverture d'un cadre de coopération. A l'issue de cette audience, les deux parties ont décidé de renforcer davantage leurs relations dans l'intérêt des populations de nos deux pays.

**Madiba KEITA**